



**NOTE DE PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
ET DE LA MODIFICATION
DU BUDGET ANNEXE - EAU 2026**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de LA CHAPELLE-GAUTHIER ; elle est disponible sur son site internet.

PRÉAMBULE

Le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Gauthier a adopté le budget primitif 2026 lors de la séance du 30 avril et l'a transmis au contrôle de légalité le 05 mai. Il a adopté, lors de la même séance, la délibération de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

Malgré les contrôles et validation des Budgets par le Trésor Public, le préfet de Seine et Marne a jugé opportun de saisir la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France au motif d'une apparente insincérité de la reprise anticipée des résultats et la présentation en déséquilibre réel des budgets annexes Eau et Assainissement.

La Chambre Régionale des Comptes a rendu son avis le 07 juillet 2026, qui constate que le budget primitif 2026 n'a pas été adopté en équilibre réel et formule des propositions de redressement.

Il est également signalé que dès lors que la Chambre Régionale des Comptes a été saisie et jusqu'au terme de la procédure, l'organe délibérant ne peut se prononcer en matière budgétaire.

Aussi, il convient de procéder aux opérations suivantes :

➤ **Budget annexe Eau :**

- Vote d'une décision modificative du Budget 2026 en tenant comptes des propositions de la Chambre Régionale des Comptes.

BUDGET ANNEXE

EAU



I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Il se résume ainsi qu'il suit :

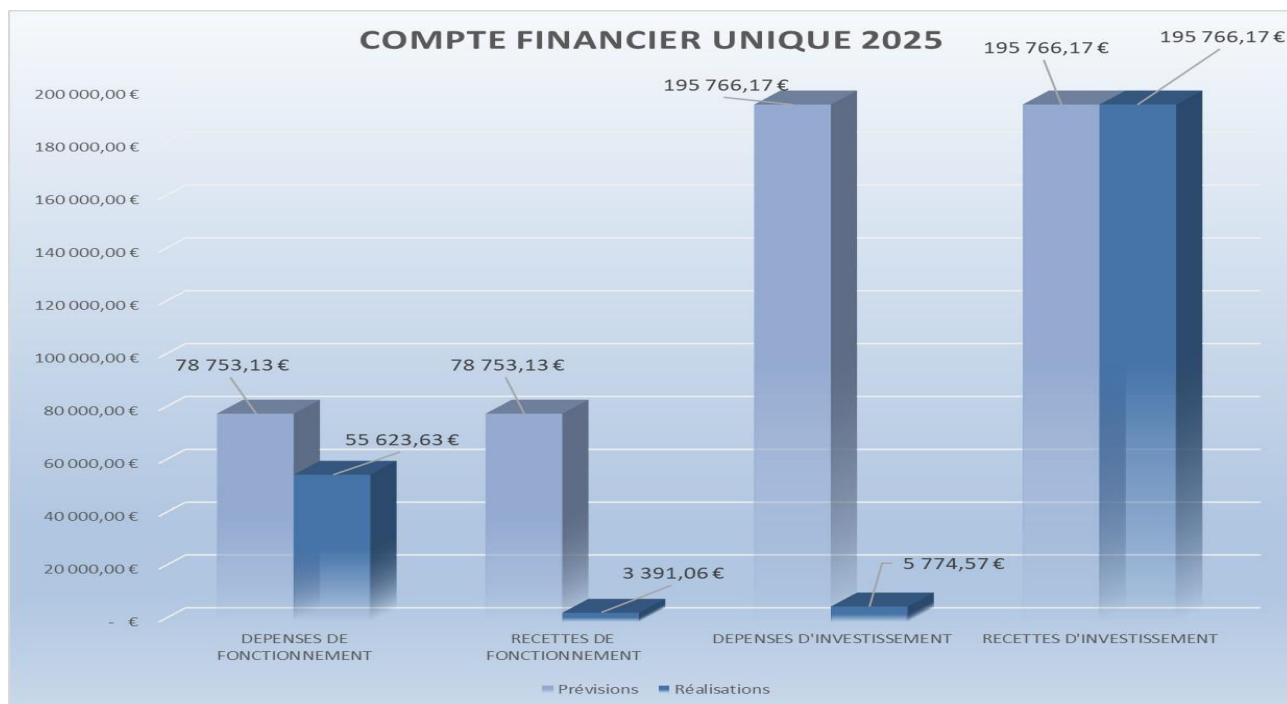
- ✓ **55 623,63 €** en dépenses de FONCTIONNEMENT
⇒ 71% du budget prévisionnel.
- ✓ **3 391,06 €** en recettes de FONCTIONNEMENT
⇒ 4 % du budget prévisionnel.
- ✓ **5 774,57 €** en dépenses d'INVESTISSEMENT
⇒ 3 % du budget prévisionnel.
- ✓ **195 766,17 €** en recettes d'INVESTISSEMENT
⇒ 100 % du budget prévisionnel.

Soit un **déficit** de
Fonctionnement de
- 52 232,57 €

Soit un **excédent**
d'Investissement de
189 991,60 €

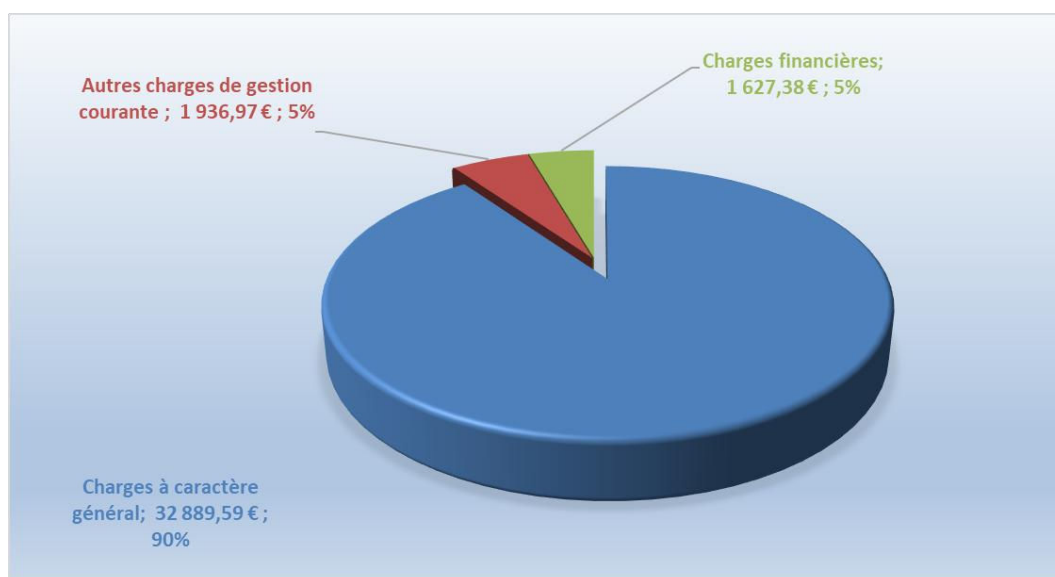
Dans la mesure où les recettes de Fonctionnement n'atteignent que 4% des prévisions, la section de Fonctionnement enregistre un déficit de -52 232,57 €. Ce déficit aurait pu être plus important mais les dépenses de Fonctionnement ont été maîtrisées en utilisant 71% des prévisions budgétaires.

Alors que l'intégralité des recettes prévues à la section d'Investissement a été réalisée, quasiment aucune des dépenses enregistrées n'a été accomplies. Cette section enregistre un excédent de +189 991,60 €.



1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :



Charges à caractère général (90 %) : Poste le plus important de la section Dépenses de Fonctionnement qui s'élève à 32 889,59 €. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Régularisation d'une situation datant de 2020 concernant l'achat d'eau à la commune de BREAUX par le versement de 17 923,96 € ;
- Mission d'assistance à la passation d'une DSP Eau Potable confiée à la société ADRIAL Conseils pour un montant de 7 080,00 € ;
- Mission d'assistance pour le suivi des contrats (Saisie des données SISPEA) confiée à la société ADRIAL Conseils pour un montant de 1 600,00 € ;
- Paiement du solde d'une facture de remplacement d'un branchement plomb réalisé par VEOLIA : 7 373,67 €.

Autres charges de gestion courante (5 %) : il s'agit d'admissions en non-valeur à hauteur de 1 936,97 €.

Charges financières (5 %) : il s'agit du remboursement des intérêts sur l'emprunt de 125 000 € pour les travaux sur le château d'eau à hauteur de 1 627,38 €.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

La plupart des recettes attendues n'ont pas été encaissées, ni les 22 351 € de reversement de taxes ni les 47 856 € de produits exceptionnels.

Produits et services du domaine (100 %) :

Le reversement de la redevance Eau potable par AQUALTER qui s'élève à 3 391 € constitue l'unique recette perçue.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Charges financières (100 %) :

Seuls 5 774,57 € ont été mandatés sur les 195 766 € prévus. Il s'agit du remboursement du capital sur l'emprunt de 125 000 € pour les travaux sur le château d'eau.

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

Hormis le solde d'exécution positif reporté de 185 342,82 € et un transfert depuis la section de Fonctionnement de 10 342,82 €, il n'y a aucune recette d'investissement sur le Budget annexe de l'Eau.

II. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

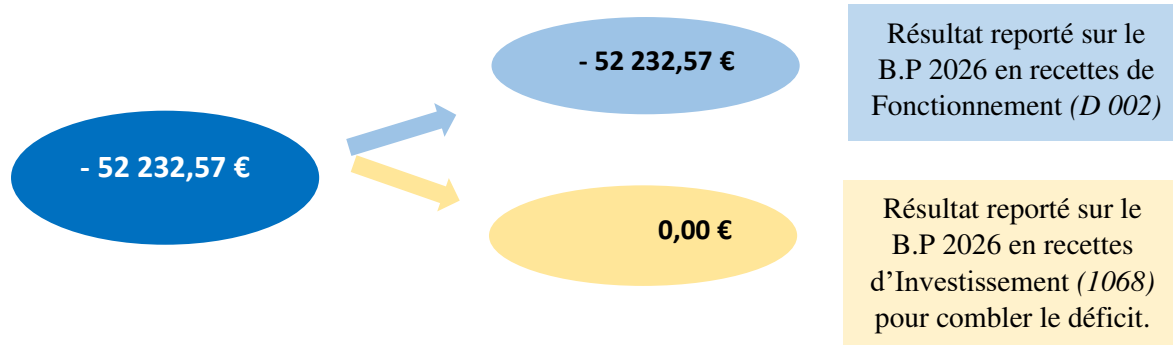
Afin de tenir compte des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, il convient de régulariser les résultats 2025 car les montants reportés sont erronés et correspondent aux résultats du Budget Investissement.

L'affectation du résultat 2025 s'établit ainsi qu'il suit.

Résultat cumulé 2025 de la section de FONCTIONNEMENT

Solde au 01/01/2025	RECETTES	DEPENSES	Solde au 31/12/2025
0,00 €	+ 3 391,06 €	- 55 623,63 €	= - 52 232,57 €

L'excédent de Fonctionnement est ainsi réparti :



Résultat cumulé 2025 de la section INVESTISSEMENT

Solde au 01/01/2025	RECETTES	DEPENSES	Solde au 31/12/2025
0,00 €	+ 195 766,17 €	- 5 774,57 €	= 189 991,60 €

⇒ Le résultat cumulé 2025 de la section de FONCTIONNEMENT étant déficitaire, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat.

III. LE BUDGET PRIMITIF 2026



Le 30 avril 2026, le Conseil municipal de la commune de La Chapelle-Gauthier a adopté le budget primitif 2026 avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Il convient de régulariser le Budget Primitif 2026 en tenant compte des résultats définitifs.

En outre, afin de se conformer aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes, il est nécessaire de réaliser les opérations listées ci-dessous.

En section de Fonctionnement :

- Régulariser le montant de la reprise de résultat, les données provenant du Budget Assainissement.
- Les recettes inscrites au chapitre 70 « Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises » ne suffisant pas à équilibrer la section de fonctionnement, une subvention d'équilibre devra être versée.
- Réduire les crédits inscrits au chapitre 011 « charges à caractère général ».

En section d'Investissement :

- Régulariser le montant de la reprise de résultat, les données provenant du Budget Assainissement.
- Supprimer la recette de 11 103,34 € inscrite au chapitre 23 « Immobilisations corporelles », celle-ci n'étant pas justifiée.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Reprise anticipée des résultats 2025	75 325,09 €	- 15 679,93 €
Dépenses et recettes prévisionnelles	123 453,58 €	21 526,68 €
Résultats 2025 définitifs	- 52 232,57 €	189 991,60 €
Dépenses et recettes corrigées	166 711,74 €	200 414,94 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1a. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Après décisions modificatives, les dépenses de fonctionnement 2026 passent de 123 453,58 € à 166 711,74 €.

Il s'agit de la correction du résultat anticipé de 2025 de la section de fonctionnement, passant d'un résultat excédentaire de + 75 325,09 € à un déficit de - 52 232,57 €. Cette somme est, de ce fait, versée au compte D 002.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
011	Charges à caractère général	55 583,44 €	32 889,59 €	108 992,45 €	99 999,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	1 936,97 €	2 500,00 €	2 500,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €	1 627,38 €	1 537,79 €	1 556,13 €
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux amortissements et provisions				
022	Dépenses imprévues				
Total des DEPENSES REELLES		59 583,44 €	36 453,94 €	113 030,24 €	104 055,83 €
023	Virement à la section investissement				
042	Opération d'ordre transfert entre sections	10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section				
Total des DEPENSES D'ORDRE		10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €
D 002	Résultat reporté	8 746,35 €	8 746,35 €		52 232,57 €
Total des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		78 753,13 €	55 623,63 €	123 453,58 €	166 711,74 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général = 99 999,70 €

Le montant prévisionnel est légèrement revu à la baisse (-8 992,75 €), initialement prévu à hauteur de 108 992,45 €, il passe à 99 999,70 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante = 2 500,00 €

Le montant prévisionnel est maintenu.

Chapitre 66 – Charges financières = 1 556,13 €

Le montant prévisionnel est révisé et passe de 1 537,79 € à 1 556,13 €.

Il s'agit du remboursement des intérêts sur l'emprunt de 125 000 € pour les travaux sur le château d'eau.

1b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Après décisions modificatives, les recettes de fonctionnement 2026
passent de 123 453,58 € à 166 711,74 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
013	Atténuations de charges				
70	Produits et services du domaine	22 351,22 €	2 072,59 €	46 810,02 €	46 810,02 €
73	Impôts et taxes				
731	Fiscalité locale				
74	Dotations et participations	7 227,30 €			
75	Autres produits de gestion courante				118 583,25 €
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	47 856,14 €			
78	Reprises sur amortissements				
Total des RECETTES REELLES		77 434,66 €	2 072,59 €	46 810,02 €	165 393,27 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section				
Total des RECETTES D'ORDRE		1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €
R 002	Résultat reporté			75 325,09 €	- €
Total des RECETTES DE FONCTIONNEMENT		78 753,13 €	3 391,06 €	123 453,58 €	166 711,74 €

Chapitre 70 – Produits et services du domaine = 46 810,02 €

La Chambre Régionale des Comptes préconise une revalorisation des tarifs de l'eau visant à augmenter les recettes attendues à hauteur de 90 500,00 €.

Cependant, aucune décision en ce sens n'ayant été prise par le Conseil Municipal, il convient de maintenir le montant prévisionnel et de verser une subvention d'équilibre plus importante.

La question de l'augmentation des tarifs de l'eau fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de la préparation budgétaire 2027.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante = 118 583,25 €

La Chambre Régionale des Comptes préconise le versement d'une subvention d'équilibre à partir du Budget Principal à hauteur de 74 892,84 € en complément d'une hausse des tarifs de l'Eau.

Cependant, aucune décision concernant la réévaluation des tarifs de l'eau n'ayant été prise par le Conseil Municipal, il convient de compenser cette recette supplémentaire par une subvention d'équilibre plus élevée. Ainsi, la subvention d'équilibre est portée à 118 583,25 € au lieu de 74 892,84 €.

1c. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Après décisions modificatives, les dépenses d'investissement 2026 passent de 21 525,68 € à 5 846,75 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitres		Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
10		Dotations, Fonds divers et réserves				
16		Emprunts et dettes assimilés	5 000,00 €	4 456,10 €	4 528,28 €	4 528,28 €
20		Immobilisations incorporelles				
20		Dépenses imprévues				
21		Immobilisations corporelles	30 000,00 €			
22		Immobilisations reçues en affectation				
23		Immobilisations en cours	159 447,70 €			
Total des DEPENSES REELLES			194 447,70 €	4 456,10 €	4 528,28 €	4 528,28 €
040		Opération d'ordre transfert entre sections	1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €
041		Opérations patrimoniales				
Total des DEPENSES D'ORDRE			1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €	1 318,47 €
Restes à réaliser N-1						
D 001		Solde d'exécution négatif reporté			15 679,93 €	0,00 €
Total des DEPENSES D'INVESTISSEMENT			195 766,17 €	5 774,57 €	21 526,68 €	5 846,75 €

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, seul le solde d'exécution négatif reporté doit faire l'objet d'une correction. Le compte D 001 passe de 15 679,93 € à 0 portant ainsi le total des dépenses d'investissement à 5 846,75 € au lieu de 21 526,68 €.

1d. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Après décisions modificatives, les recettes d'investissement 2026
passent de 21 525,68 € à 200 414,94 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	Libellés	BP 2025 + DM	CFU 2025	BP 2026	DM 2026
10	Immobilisations corporelles				
1068	Excédent de fonctionnement				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
19	Neutralisations et régularisations d'opérations				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours			11 103,34 €	0,00 €
Total des RECETTES REELLES		0,00 €	0,00 €	11 103,34 €	0,00 €
021	Virement de la section de Fonctionnement				
024	Recettes des cessions d'immobilisation				
040	Opération d'ordre transfert entre sections	10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €
041	Opérations patrimoniales				
Total des RECETTES D'ORDRE		10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €	10 423,34 €
Restes à réaliser N-1					
R 001	Solde d'exécution positif reporté	185 342,83 €	185 342,83 €		189 991,60 €
Total des RECETTES D'INVESTISSEMENT		195 766,17 €	195 766,17 €	21 526,68 €	200 414,94 €

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, seul le solde d'exécution positif reporté doit faire l'objet d'une correction. Le compte R 001 passe de 0 € à 189 991,60 € portant ainsi le total des dépenses d'investissement à 200 414,94 € au lieu de 21 526,68 €.